

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le huitième (8<sup>e</sup>) jour d'août 2017, à 20 h 05 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers(ères) suivants (es) : Madame Julie L'Heureux, Monsieur Daniel Magny, Monsieur Edgar Gervais, Monsieur Jean Sanschagrin.

Absents : Madame Diane Jacob, conseillère et Monsieur Yves Bellemare, conseiller.

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Il est constaté que les avis ont été transmis à tous les membres du conseil comme prescrit.

Ce conseil formant quorum.

## **02 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Jean Sanschagrin et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Accepter l'offre de l'institution financière pour le refinancement d'une somme de 275 700 \$ relatif au règlement d'emprunt numéro 284-2010
- 04 Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 275 700 \$ qui sera réalisé le 15 août 2017
- 05 Fermeture d'un dossier à la Cour municipale
- 06 Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche
- 07 Demande de remboursement - programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 08 Mandat à un laboratoire relatif aux travaux sur Saint-Pierre Nord
- 09 Appui au projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail
- 10 Approbation de l'entente de regroupement des offices municipaux
- 11 Questions
- 12 Levée de la séance

- Adoptée -

## **03 Accepter l'offre de l'institution financière pour le refinancement d'une somme de 275 700 \$ relatif au règlement d'emprunt numéro 284-2010**

2017-08-174

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### **1- CD DE MÉKINAC-DES CHENAUX**

52 400 \$	2,73000 %	2018
53 800 \$	2,73000 %	2019
55 200 \$	2,73000 %	2020
56 400 \$	2,73000 %	2021
57 900 \$	2,73000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,73000 %

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

52 400 \$	2,00000 %	2018
53 800 \$	2,25000 %	2019
55 200 \$	2,50000 %	2020
56 400 \$	2,75000 %	2021
57 900 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,29300

Coût réel : 3,26876 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par : Edgar Gervais

Appuyé par : Julie L'Heureux

Et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 15 août 2017 au montant de 275 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 284-2010. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

- Adoptée -

**04 Résolution de concordance et de prolongation  
relativement à un emprunt par billets au montant de  
275 700 \$ qui sera réalisé le 15 août 2017**

2017-08-175

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 275 700 \$ qui sera réalisé le 15 août 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
284-2010	225 700 \$
284-2010	50 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville avait le 14 août 2017, un emprunt au montant de 275 700 \$, sur un emprunt original de 515 900 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 284-2010 et 284-2010;

ATTENDU QUE, en date du 14 août 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 août 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ,

chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 284-2010 et 284-2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** JEAN SANSCHAGRIN

**APPUYÉ PAR :** DANIEL MAGNY

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 août 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018.</b>	<b>52 400 \$</b>	
<b>2019.</b>	<b>53 800 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>55 200 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>56 400 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>57 900 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 août 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 284-2010 et 284-2010, soit prolongé de 1 jour.

- Adoptée -

#### **05 Fermeture d'un dossier à la Cour municipale**

2017-08-176

Proposé par : Julie L'Heureux

Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu de permettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, de fermer administrativement le dossier du constat 2011100 puisque le défendeur est introuvable.

- Adoptée -

#### **06 Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche**

2017-08-177

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu de ne pas donner suite à la demande d'appui financier déposée par la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est qui fait l'objet d'une poursuite de la part de la pétrolière Gastern.

- Adoptée -

#### **07 Demande de remboursement - programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

2017-08-178

Proposé par : Edgar Gervais

Appuyé par : Jean Sanschagrín et il est que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route Lefebvre pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. QUE les travaux ont été

exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

- Adoptée -

**08 Mandat à un laboratoire relatif aux travaux sur Saint-Pierre Nord**

2017-08-179

Proposé par : Julie L'Heureux

Appuyé par : Daniel Magny et il est résolu qu'en regard au projet présentée au programme réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local pour la réfection de la chaussée dans le rang Saint-Pierre Nord (projet MEK-P0150), mandat est donné à la compagnie Englobe pour les services de laboratoire (réalisation de divers essais). Le coût est de 3 675 \$, taxes en sus.

— Adoptée —

**09 Appui au projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail**

2017-08-180

ATTENDU QUE Via Rail a déposé un projet de Train à Grande Fréquence (TGF) auprès du Gouvernement du Canada pour le corridor Windsor-Québec, le plus achalandé au Canada;

ATTENDU QUE ce projet vise à améliorer la qualité des services de transport ferroviaire de passagers, sa fréquence ainsi que sa fiabilité et qu'il aura un effet direct sur la rentabilité de la société Via Rail en attirant plus de clients tout en stimulant la croissance économique;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail permet de créer plus d'options pour les connexions avec d'autres modes de transport comme les trains légers et chemins de fer d'intérêts locaux;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail permet l'accès aux centres des villes du réseau ferroviaire ce qui maximise sa pertinence, son efficacité et sa fréquentation;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail augmente les connexions avec les plus petites collectivités et accroît le transport collectif interurbain en plus d'accroître les services sur les lignes utilisées actuellement;

ATTENDU QUE ce projet nécessite une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada mais également des investissements du secteur privé;

ATTENDU QUE le tracé du projet au Québec, entre les villes de Montréal et de Québec, fait consensus pour la rive nord du Saint-Laurent avec un arrêt à Trois-Rivières tout en assurant un repositionnement du transport ferroviaire de passagers sur la rive sud du Saint-Laurent faisant de Drummondville un « hub » qui permettra de développer davantage le transport interurbain sur la rive sud du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ce projet permet l'augmentation des services voyageurs interurbains ce qui entraînera une diminution marquée des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, soutenant ainsi concrètement les orientations et objectifs environnementaux du gouvernement du Canada suite à la signature du Protocole de Paris;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail correspond aux priorités du gouvernement du Canada au niveau des infrastructures des réseaux de transport collectif;

Il est proposé par : Daniel Magny  
Appuyé par : Julie L'Heureux

Et résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville :

- appuie le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;
- demande au Gouvernement du Canada d'appuyer financièrement le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;
- demande au Gouvernement du Québec d'inscrire le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail sur la liste des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec, au même titre que le projet de Réseau Électrique de Montréal (REM);
- demande aux gouvernements du Canada et du Québec de s'assurer que les projets de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail et du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) soient arrimés de façon à permettre à l'utilisateur d'avoir un accès direct et rapide à la Gare centrale de Montréal et aux principaux pôles de Montréal.

- Adoptée -

## 10 Approbation de l'entente de regroupement des offices municipaux

2017-08-181

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de St-Tite, l'Office municipal d'habitation de Ste-Thècle, l'Office municipal d'habitation de St-Adelphe, l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables, l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Montauban, l'Office municipal d'habitation de Hérouxville, l'Office municipal d'habitation de St-Séverin et l'Office municipal d'habitation de Grandes-Piles ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté, aux conseils municipaux des villes de St-Tite, Ste-Thècle, St-Adelphe, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Hérouxville, St-Séverin et de Grandes-Piles, un projet d'entente de regroupement des huit offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : Edgar Gervais  
Appuyé par : Jean Sanschagrin

et résolu unanimement ;

Que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de St-Tite, l'Office municipal d'habitation de Ste-Thècle, l'Office municipal d'habitation de St-Adelphe, l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables, l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Montauban, l'Office municipal d'habitation de Hérouxville, l'Office municipal d'habitation

de St-Séverin et l'Office municipal d'habitation de Grandes-Piles  
suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

- Adoptée -

**11 Questions**

**12 Levée de la séance**

2017-08-182

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Julie L'Heureux et il est résolu de lever la séance à 20h16.

— Adoptée —